

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Conseil

Le rôle général du conseil est de favoriser la réussite à court et à long terme de l'organisme, conformément aux objectifs qui lui ont été conférés et à sa redevabilité au ministère de la Santé et des Soins de longue durée, aux fournisseurs de services et aux collectivités locales. Dans l'exercice de son mandat, le conseil dirige les activités de l'organisme, supervise le personnel de gestion responsable des opérations quotidiennes et, par l'entremise du directeur général, établit les normes de conduite organisationnelle.

Dans le cadre de ces fonctions, le rôle du conseil dans l'établissement des politiques, l'orientation du processus de planification stratégique et la surveillance du rendement est distinct de la gestion quotidienne de l'organisme. Cette responsabilité relève du directeur général qui dirige l'organisme selon les orientations approuvées par le conseil et recommande à son tour de nouvelles initiatives au conseil. Il est essentiel que la séparation des fonctions soit bien comprise par le conseil et le personnel de gestion.

Membre du conseil

Les membres du conseil fournissent une surveillance indépendante et objective au RLISS. À titre de membres d'une équipe interdépendante, multidisciplinaire, ils sont chargés de diriger l'établissement des buts, des objectifs et des orientations du RLISS aux termes de leur mandat au sens de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*, de l'Entente de responsabilisation MSSLD-RLISS et du Protocole d'entente. Collectivement, les membres du conseil surveillent la direction et le rendement du RLISS et sont redevables au conseil en tant qu'entité et au ministre de la Santé et des Soins de longue durée.

Fonctions clés :

Leadership stratégique

Conjointement avec les autres membres du conseil :

- Dirige l'élaboration du cadre stratégique du RLISS (vision, mission, objectifs, stratégies) et veille à ce que celui-ci guide les plans financiers et opérationnels du RLISS.
- Se prépare et assiste aux réunions du conseil et aux réunions des comités afin de participer d'une manière éclairée et valable aux délibérations du conseil et aux réunions avec le personnel-cadre, les intervenants et le public.
- Concourt au rendement du RLISS et l'évalue à l'aide d'une analyse probante et diligente des rapports, analyses, options et plans préparés. Détermine si une consultation plus poussée est nécessaire.
- Prend ses décisions en fonction d'une étude indépendante qui tient compte de la protection de l'intérêt public, des pratiques administratives appropriées et de la conformité aux lois et règlements.
- Gère le risque opérationnel, financier et à la réputation d'une manière appropriée.

- S'assure que les plans et initiatives mettent en équilibre une utilisation prudente des ressources du RLISS et la prestation de services de qualité au public.
- Contribue à la planification et à l'atteinte des objectifs financiers du RLISS.
- Reste au courant des tendances professionnelles dans le secteur de la santé et propose des stratégies pour résoudre les problèmes ou saisir les opportunités.
- Participe positivement aux discussions et s'attache à fonder les décisions du conseil sur une discussion positive et un consensus.

En tant que membre individuel du conseil :

- Agit conformément aux obligations fiduciaires, à la loyauté et à l'obligation de diligence d'un administrateur afin d'accomplir le mandat du RLISS.
- Agit avec intégrité et honnêteté. Ses actions sont guidées par les intérêts du RLISS et du public.
- Contribue son savoir et son expérience personnelle d'une manière positive à toutes les discussions du conseil.
- Travaille d'une manière positive avec les autres membres du conseil et noue des relations positives avec le personnel de gestion et les intervenants.

Gouvernance du RLISS

Conjointement avec les autres membres du conseil :

- Dirige la préparation des rapports et des documents de planification pour présentation au ministre, les examine et les approuve en temps opportun et en respectant les exigences du gouvernement.
- Prend des décisions conformes au Plan de services annuel et au Plan de services de santé intégrés.
- Dirige l'établissement de politiques visant à assurer que le RLISS utilise les fonds publics avec intégrité et honnêteté, dans son propre intérêt et dans celui du public.
- Veille à ce que des mesures et des repères de rendement pour le RLISS soient établis et surveillés et à ce qu'ils soient à la fois réalistes et exigeants.
- Ordonne au personnel de gestion de prendre des mesures correctives et organise des vérifications au besoin et coopère avec tous les examens périodiques ordonnés par le ministre.
- Participe à l'examen annuel du directeur général.

En tant que membre individuel du conseil :

- Reste informé des questions qui concernent le RLISS et les intervenants.
- Agit avec intégrité et honnêteté. Ses actions sont guidées par l'orientation stratégique du MSSLD et l'intérêt du RLISS et du public.
- Respecte les règles sur les conflits d'intérêts énoncées dans la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*.
- Divulgue à la présidence du conseil toutes les instances dans lesquelles les fonctions, le rôle ou les intérêts pourraient entrer en conflit avec ses intérêts personnels et évite de participer aux discussions et à la prise de décisions dans de tels cas.
- Participe à l'évaluation du conseil, de la présidence et des administrateurs individuels et suit des cours de perfectionnement professionnel.
- Est redevable des décisions prises par le conseil en tant qu'entité et les appuie.

Exigences

- Connaissance du RLISS et de la communauté d'intervenants connexe.
- Connaissance pratique de la loi constitutive du RLISS et du cadre réglementaire et légal qui régit le système de santé de l'Ontario (y compris le rôle d'intendance du ministère), ou la capacité d'acquérir une telle connaissance.
- Expérience connexe pertinente dans le secteur public ou privé, tel que précisé dans le Protocole d'entente.
- Vision claire des fonctions distinctes de la gouvernance du conseil et de la gestion du directeur général.
- Expérience en intendance des ressources appartenant à d'autres.
- Compétences en leadership stratégique pour influencer l'orientation et diriger la mise en œuvre des objectifs à l'appui de la vision globale du RLISS.
- Capacité à communiquer avec clarté, avec confiance et en faisant preuve d'un jugement sûr.
- Engagement à nouer des relations efficaces avec les particuliers, équipes, intervenants et partenaires.
- Capacité démontrée à accroître sa crédibilité auprès de la collectivité grâce au leadership.
- Capacité de résoudre les problèmes en sollicitant les opinions, les idées et les commentaires des autres.
- Compréhension des théories et pratiques relatives à la gestion stratégique, opérationnelle et financière.
- Compréhension des exigences et des enjeux associés à la transformation des stratégies en actions menant à l'élaboration de services ou d'initiatives solides.
- Expérience de l'analyse et de la surveillance des plans financiers et opérationnels et de l'ajustement du rendement pour atteindre les résultats souhaités.
- Expérience et capacité de concilier objectivement des intérêts et renseignements opposés et de collaborer avec d'autres pour prendre des décisions.
- Connaissance et respect des saines pratiques de gouvernance.
- Respect et promotion des principes d'équité et de diversité.
- Engagement à protéger l'intérêt public aux termes du mandat du RLISS.
- Connaissance des obligations fiduciaires et des normes concernant l'obligation de diligence et de prudence et la loyauté qui incombent à un administrateur et engagement à les respecter.